

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
4 rue Gustave Eiffel
60200 Compiègne
03 44 09 10 64
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE RANTIGNY

13 rue Anatole France
60290 Rantigny
03 44 73 03 37
mairie.de.rantigny@wanadoo.fr
<https://www.rantigny.fr/>

► Nos partenaires



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► **Je donne !**

**Pour la
restauration du**

monument aux morts de Rantigny

Oise - Hauts-de-France



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Mettre en valeur un précieux témoin de l'histoire locale

◆◆ LE PROJET

Inauguré le 28 août 1898, le monument aux morts de Rantigny est un monument en pierre de Puygiron d'une hauteur totale de 6 mètres et d'une largeur de 4 mètres à la base de chacune des faces. Il est entouré de quatre bornes équidistantes reliées entre elles par des grilles en fer forgé qui délimitent l'espace sacré.

Le temps ayant fait son œuvre, ce monument est en mauvais état et nécessite une restauration. La pierre constituant l'ensemble (socle et obélisque) est sale et altérée. Les inscriptions sont dégradées. Les ornements en bronze sont corrodés. La plaque en hommage aux victimes des journées des 25, 26 et 27 septembre 1870 est fendue. Le temps a estompé la peinture des gravures. Il convient également de remplacer la grille d'entourage qui n'est plus adaptée en termes de sécurité.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le monument aux morts est implanté place Jean Jaurès au centre du village. Son édification et son implantation sont décidées par le conseil municipal le 16 mai 1896 afin de rendre hommage aux victimes des faits de guerre qui se sont déroulés entre Creil et Clermont et notamment sur le

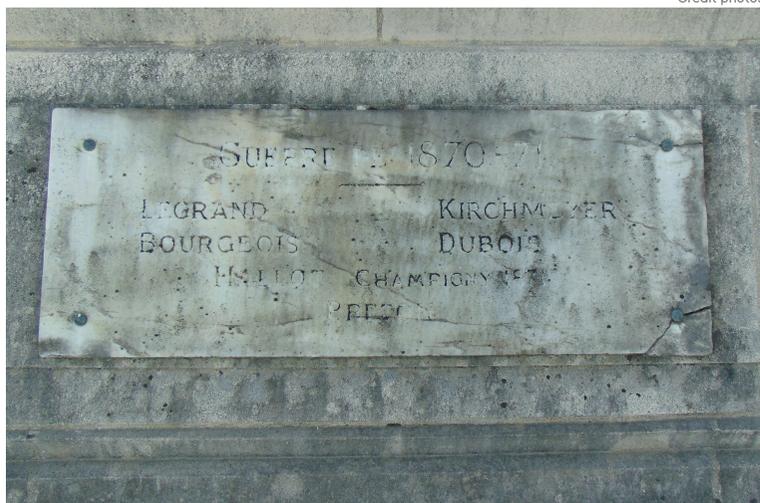
territoire de la commune pendant les journées des 25, 26 et 27 septembre 1870, journées durant lesquelles plusieurs habitants de la commune perdirent la vie, exécutés en représailles par des uhlands.

◆◆ LA MOBILISATION

En 2019, La Ville de Rantigny a procédé au recensement de son patrimoine architectural et historique non protégé au titre des Monuments historiques. Par sa restauration et sa valorisation, la commune souhaite mettre en avant ce précieux témoin de l'histoire locale en vue de sa transmission aux générations futures. De plus, la reproduction à l'identique de la face Est sur la face Ouest permettra le déroulement des commémorations officielles, place Jean Jaurès, dans des conditions optimales de sécurité.

Montant des travaux	13 651 € HT
Objectif de collecte	2 500 €
Début des travaux	Octobre 2022

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune de Rantigny



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du monument aux morts de Rantigny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79468

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
monument aux morts de Rantigny

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre